



meylan

Une ambition
partagée

Publié le 20/12/2019

ID de l'acte : 038-21380229100012-20191216-36929-DE-1-1 (24)

et inséré au recueil des actes administratifs de la commune de Meylan

Accusé réception en préfecture le : 20 décembre 2019 (24)

Délibération du conseil municipal

Délibération n°2019-12-16-19	L'an deux mille dix neuf, le 16 décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BLANC.
Nombre de conseillers :	Date de la convocation : le 10 décembre 2019
En exercice : 33	Présent(s) : MM. Mmes Chantal ALLOUIS, Philippe CARDIN, Thierry FERET, Anne-Laure HUSSON, Catherine LECOEUR, Marie-Odile NOVELLI, Jean-François ROUX, Arslan SOUFI, Laurent VADON, Hélène VIARD-GAUDIN, Jean-Claude PEYRIN, Célia MARTINS, Antoine JAMMES, Mélina HERENGER, Christel REFOUR, Christophe BATAILH, Sabine SAINTE-ROSE, Emmanuelle LARMOYER, Françoise BALAS, Laure DIAS, Joëlle HOURS, Sylvie BASSAC, Jean-Philippe BLANC, François POLINE.
Présents : 24	Absent(s) : MM. Mmes Michel BERNARD.
Votants : 32	Pouvoir(s) : MM. Mmes Maurice GNANSIA à Françoise BALAS, Damien GUIGUET à Joëlle HOURS, Catherine ALLEMAND-DAMOND à Jean-Philippe BLANC, Latifa DESVOIVRES à Anne-Laure HUSSON, Jean-Pierre FERRARIS à Jean-Claude PEYRIN, Antonie SAINT-PIERRE à Emmanuelle LARMOYER, Jean-Philippe DRILLAT à Jean-François ROUX, Thibaud CARLASSARE à Hélène VIARD-GAUDIN
Délibération adoptée à l'unanimité par 32 voix pour et 0 voix contre.	Secrétaire de la séance : Sylvie Bassac

Objet: Subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2020

Le rapporteur informe le Conseil municipal que les associations participent activement à la vie économique, sociale, culturelle et sportive ainsi qu'à l'animation de la commune.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser aux associations des subventions de fonctionnement selon les listes ci-dessous afin d'assurer leurs activités tout au long de l'année.

Subventions inférieures à 23 000 €

DIVERS	BP 2020
Comité de jumelage	7 200
93ème Régiment d'Artillerie de Montagne	500
7ème Bataillon de Chasseurs Alpins	500
Sous total	8 200

UNIONS DE QUARTIERS	BP 2020
Association des Habitants de Charlaix Maupertuis	250
Union de Quartier Buclos Grand-Pré	1 500
Union des Habitants du Quartier des Béalières	500
Union de Quartier Haut Meylan	250
Vivre aux Aiguinards	250
Sous total	2 750

SPORT	BP 2020
Amicale Boules Meylan	400
AS Collège des Buclos	500
AS Collège L. Terray	700
ASPA gymnastique	8 000
ASPA Meylan Athlétisme	7 000
ASPA Running Meylan	2 000
Badminton Club de Meylan	19 500
Entente Sportive Meylan La Tronche (ESMT)	19 000
Judokan Meylan	6 500
Karaté Shotokan Meylan	700
La Tronche Meylan Basket (LTMB)	6 500
Meylan bando Kick Boxing	1 700
Meylan Cyclo	700
Meylan Grenoble Handibasket	12 000
Meylan Plongée	2 700
Meylan Ski	2 500
Meylan Ski : Péréquation	4 400
Meylan Ski de Randonnée	200
Nautic Club Alp 38	14 400
Nautic Club Alp 38 : Péréquation	10 000
Taekwondo Meylan	3 000
Tennis de Table Meylan La Tronche Grenoble (TTTMG)	3 600
Sous total	126 000

SOCIO-CULTUREL et CULTUREL	BP 2020
Meylan AVF Accueil	600
Site et Patrimoine	900
Sous total	1 500

ENVIRONNEMENT	BP 2020
ACCA DIANE	500
Sous total	500

SOUS TOTAL subvention inférieures à 23 000€	138 950
--	----------------

Subventions supérieures à 23 000 €

JEUNESSE	BP 2020
Association des Familles de Meylan (AFM)	64 165
Association des Familles de Meylan (AFM) : péréquation	21 000
Horizons	319 000
Horizons : péréquation	81 000
Sous total	485 165

SPORT	BP 2020
Basket Club La Tronche Meylan	30 000
Entente Sportive du Rachais	24 000
Meylan Escrime	37 000
Meylan Handball	39 000
Sous total	130 000

CULTURE	BP 2020
EMGB	74 000
Sous total	74 000

SOUS TOTAL subvention supérieures à 23 000€	689 165
--	----------------

TOTAL SUBVENTIONS (*)	
	BP 2020
TOTAL inférieures à 23 000 €	
TOTAL supérieures à 23 000 €	138 950
TOTAL GENERAL	689 165
	828 115

* Hors subventions sur projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer pour l'année 2020 des subventions de fonctionnement conformément à la liste de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Je soussigné, Jean-Philippe Blanc, Maire de la commune de Meylan, certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte

20 DEC. 2019



Fait à Meylan, le **16 DEC. 2019**
Le Maire,
Jean-Philippe Blanc

